



PROCES VERBAL

Réunion du 8 Novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 Novembre à 19 heures et 30 minutes, le syndicat intercommunal des écoles primaires du val de Vienne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Maillé, dans les conditions de convocation légale, sous la présidence de M. DEFOER Sébastien.

| | | Présents | Absents | Procurations |
|-----------|-------------------------|----------|---------|--------------------|
| Titulaire | VANDENDORPE Benoît | | Excusé | |
| Titulaire | AUBERTOT Cédric | X | | VANDENDORPE Benoit |
| Titulaire | SOUBISE Mathieu | x | | |
| Suppléant | BRUNET Thierry | | Excusé | |
| | | | | |
| Titulaire | DANQUIGNY Pierre Marie | X | | |
| Titulaire | AUTANT-FERNANDES Carlos | | Excusé | |
| Titulaire | DUBOIS Christophe | X | | |
| Suppléant | VERGET Élodie | | | |
| | | | | |
| Titulaire | POUJAUD Daniel | | Excusé | |
| Titulaire | LAFON Patricia | X | | |
| Titulaire | CORREIA Angélique | | Absent | |
| Suppléant | SUTEAU Claudine | x | | |
| | | | | |
| Titulaire | DUBOIS Alain | | Excusé | |
| Titulaire | BRUNET Dominique | X | | |
| Titulaire | HURÉ Ghislain | | Absent | |
| Suppléant | BONNIN Cyrille | | | |
| | | | | |
| Titulaire | ELIAUME Bernard | | Excusé | |
| Titulaire | SAULNIER Pascale | X | | ELIAUME Bernard |
| Titulaire | DEFOER Sébastien | X | | |
| Suppléant | HEURTAUX Nadine | | Excusé | |

| | |
|--------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 9 |
| Procurations | 2 |

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer. Le président ouvre la séance :

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent procès-verbal
2. Lancement de la convention « Socle Numérique »
3. Décision Modificative : Investissement du Socle Numérique
4. Échéances des participations communales 2022
5. Situation de la ligne de trésorerie : Clôture au 7 Février 2022
6. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

M. Aubertot Cédric est désigné en qualité de secrétaire par le Comité (article L 2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT).

Une note explicative détaillée a été transmis à l'ensemble des membres du comité

M. POUJAUD (Remarques transmises par mail le 8 Novembre 2021) :

1. L'explication sur le transfert de compétence à propos des transports scolaires est incomplète et pénalise de nouveau les communes les moins favorisées avec des écarts conséquents comme à propos de la diminution des participations : Nouâtre, -14,35% // Pussigny -11,29% // Marcilly -9,32% // Maillé -9,14% // Ports-sur-Vienne -2,29%. Cette répartition n'est pas acceptable et doit donc être revue. Si on ajoute que ces dispositions arrêtées en septembre 2019, examinées par le SIEPVV en décembre 2019, sans conclusion puisque sans compte rendu, sont légalement remises en cause dans l'irrespect de la procédure suivie.

2. La présentation de la prise en compte du potentiel financier et de l'effort fiscal est incomplète. En effet, ces deux critères qui fondent la solidarité nationale des répartitions entre les communes ne sont pas rappelés dans leurs motivations.

3. Le CR ne contient aucune des interventions faites en séance ; il devra donc être complété en tant que de besoin.

Le Président : En cas d'oubli, merci de communiquer les éléments manquants

Présentation générale

La maintenance des équipements numériques devient très compliquée. Une grande majorité des TBI tombent Hors Services malgré les interventions de M. AUBERTOT Cédric. En date du 30 Mars 2020, le comité, par délibération a été à l'unanimité favorable à la demande de la subvention du plan « socle numérique dans les écoles primaires ». Le dossier accepté le 21 juin 2021, précise une dépense d'une valeur de 18 144 € subventionnée à hauteur de 70% par l'éducation nationale soit 12 571.70 € (reste à charge au SIEPVV 5 572.30 €). La date limite de dépôt du dossier de conventionnement a été arrêtée au 15 novembre 2021.

Stéphanie Tricard, chargée de mission de la délégation académique au numérique pour l'éducation, a pris en considération notre situation et prendra les mesures nécessaires afin que les subventions puissent être versées dans les meilleurs délais.

Le comptable public a été questionné sur les risques encourus par rapport à cet investissement et n'a pas indiqué de contre-indication. Néanmoins, le prévisionnel budgétaire, bien qu'il affiche un excédent ne considère pas la réalité des mouvements de provisions (dépenses et recettes) du compte réel 515. C'est pourquoi, le comité est invité à délibérer sur le lancement de la procédure d'investissement en prenant en considération la prospective budgétaire :

Situation Prévisionnelle CA-2021 au 29 Octobre 2021

| Dépense de fonctionnement | | |
|--|--------------|--------------------|
| BP2021 | Réalisé | Disponible |
| 451 544,39 € | 310 882,28 € | 140 662,11 € |
| Recette de fonctionnement | | |
| BP2021 | Réalisé | A venir |
| 451 544,39 € | 454 323,93 € | 9 391,58 € |
| Prévisionnel des excédents à reporter en 2022 | | 72 422,39 € |
| Compte 515 au 11 Octobre 2021 : | | 50 023,58 € |

La situation prévisionnelle CA-2021 prend en compte les mandatements et les titres effectués (paiements et recettes) sans considérer les impayés (participations communales, redevances périscolaires...)

L'excédent prévisionnel affiche une estimation de **72 422.39 €**. Pour rappel, le Syndicat a dû réinjecter environ 8 300 € à destination du personnel concernant la revalorisation de la CSG (2018-2021) et un nouvel imprévu de 5 059 € d'impayés de Franfinance (2019) sans augmenter de manière significative les participations communales. Cette estimation des excédents prend en compte le rappel des impayés Franfinance 2019, l'Investissement du socle Numérique, une estimation des redevances périscolaires, la subvention du 3^e trimestre CAF, la participation complète de la commune de Ports sur Vienne... et une estimation approximative de 15 000 € des factures locatives et de fonctionnement (alimentation, électricité, tel...)

Le compte 515 représente les provisions réelles du SIEPVV : Ce qui implique l'absence des fonds impayés ou non mandatés. La simulation budgétaire du compte 515 jusqu'au 30 Avril 2022, prochaines participations communales, indique une prospective des dépenses et recettes, hors charges courantes de fonctionnement évaluées à **42 158 €**.

Au 1^{er} Octobre 2021, le compte était créancier de 50 023,00 € avec le mandatement des participations communales de 81 421,02 € hors commune de Ports sur Vienne.

La commune de Ports sur Vienne, s'est engagée à libérer une partie de sa participation de 70 000,00 € (sur les 88 044,05 €) et cela malgré que la requête soit toujours en cours d'instruction. Cette somme va permettre de rembourser la ligne de trésorerie qui doit être clôturée au 7 Février 2022. Les intérêts de retard sont calculés sur le nombre exact de jours à compter de la date d'échéance soit 6.25 €/jours (193,75 euros/mois) pour la somme empruntée de 75 000 €.

Le versement du reste de la participation de Ports sur Vienne de 18 044.05 € est prévisionnée (sous réserve du TA) en janvier 2022.

Compte 515 : Prévision des dépenses et des recettes D'octobre 2021 à Avril 2022

| | Dépenses | Recettes | |
|---------------|---------------|-------------|--|
| | | 50 023,00 € | <i>Situation compte réelle 515</i> |
| Octobre | - 13 000,00 € | | <i>Salaires Octobre</i> |
| | - 9 950,00 € | | <i>Factures courantes</i> |
| | | 7 000,00 € | <i>Redevances périscolaires</i> |
| Novembre 2021 | - 13 000,00 € | | <i>Salaires Novembre</i> |
| | - 5 059,00 € | | <i>Rappel des impayés Franfinance 2019</i> |
| | | 3 771,60 € | <i>30% subvention socle numérique</i> |
| | | 7 000,00 € | <i>Redevances périscolaires</i> |
| | | 81 421,02 € | <i>Participations communales</i> |
| | | 70 000,00 € | <i>Participation Ports sur Vienne</i> |
| Décembre 2021 | - 39 000,00 € | | <i>Salaires Décembre + URSAFF</i> |
| | - 18 144,00 € | | <i>Investissement Numérique</i> |
| | | 6 286,00 € | <i>50% subvention socle numérique</i> |
| | | 7 000,00 € | <i>Redevances périscolaires</i> |
| Janvier 2022 | - 13 000,00 € | | <i>Salaires Janvier</i> |
| | | 7 000,00 € | <i>Redevances périscolaires</i> |
| | | 2 514,00 € | <i>20% subvention socle numérique</i> |
| | | 18 000,00 € | <i>Délibération TA : participation Ports</i> |
| | - 75 000,00 € | | <i>Ligne de trésorerie</i> |
| | | | Etat réel du compte 515 |
| | | | 73 862,62 € |
| Février 2022 | - 13 000,00 € | | <i>Salaires Février</i> |
| | | 7 000,00 € | <i>Redevances périscolaires</i> |
| | | | 67 862,62 € |
| Mars 2022 | - 39 000,00 € | | <i>Salaires Mars 2022 + URSAFF</i> |
| | | 7 000,00 € | <i>Redevances périscolaires</i> |
| | | | 35 862,62 € |
| Avril 2022 | - 13 000,00 € | | <i>Salaires Avril 2022</i> |
| | | 7 000,00 € | <i>Redevances périscolaires</i> |
| | | | 29 862,62 € |

Il faut noter que la période d'octobre 2021 à Avril 2022 représente 6 mois de dépenses de fonctionnement sur l'apport de 1/3 des participations.

Les régularisations financières et le remboursement de la ligne de trésorerie à échéance du 7 Février 2022, impliquent un déséquilibre entre les dépenses et les recettes réelles estimées entre 10 000 € et 15 000 € en Avril 2022 et cela, malgré l'excédent existant.

Hors charges courantes de fonctionnement :
estimation de 37 158 euros + 5 000 euros
d'imprévus = 42 158 euros

Par mesure de précaution il faut considérer cette simulation comme non exhaustive. En fonction de l'évolution budgétaire, il s'avère peut-être nécessaire sur l'exercice 2022 d'avancer le versement des participations en Mars 2022 ou de reconduire une ligne de trésorerie

2. Mandatement des 1ere Participations communales en Mars 2022

Suite au débat, il en ressort qu'en cas de nécessité en fonction de l'évolution budgétaire, le mandatement de la 1ère participation communale sera effectué le 1^{er} Mars 2022 afin de garantir les dépenses de fonctionnement. Il appartiendra aux communes membres, en fonction de leurs provisions d'effectuer le versement dans les meilleurs délais à compter de cette date. Les communes de Nouâtre, de Maillé et de Marcilly sur Vienne ont fait savoir leur engagement d'avancer leurs participations en fonction de l'état de leurs provisions et des dépenses de fonctionnement communaux

| | | | |
|--------------|----|------------|----|
| En exercice | 15 | Contre | 0 |
| Présents | 8 | Abstention | 0 |
| Procurations | 2 | Pour | 10 |

Le Conseil Syndical **statue à l'unanimité** en autorisant le Président à mandater les participations communales à compter du 1^{er} Mars 2022 aux communes membres du SIEPVV.

3. Lancement de la convention « Socle Numérique »

M. POUJAUD, Questionnements envoyés par mail ce jour :

1. Quel diagnostic précis de l'état des outils numériques dont disposent les écoles (matériel, montant des investissements, modalités de financement, bilan des usages...)?
2. Quel programme précis, intégré au projet d'école, sur l'usage du numérique à l'école et notamment un bilan sur l'ENT mis en place...je n'ai rien lu dans les CR des conseils d'école sur le sujet ?
3. Quelle présentation budgétaire fondée sur : les CA des années 2019 et 2020, le BP 2021, le CA 2021 qui doit être apprécié à l'aune de l'état des crédits établi fin octobre et la prospective budgétaire 2022.
4. Quelle articulation avec le programme numérique de la CCTVV ?
5. Quelle réponse le conseil des maîtres et le conseil d'école apportent-ils à la proposition ?
6. Enfin, M. POUJAUD partage son sentiment que cette démarche de l'exécutif est faite dans la précipitation et laisse augurer une augmentation des participations des communes dans les années à venir.

Pour Rappel l'investissement est le suivant :

- ✓ 5 écrans numériques : La pose, la configuration et la formation de première utilisation sera faite par M. AUBERTOT.
- ✓ 20 tablettes afin d'équiper les classes. Choix de tablettes « classiques » qui seront configurée pour l'éducation nationale (coques renforcées, applications éducatives, etc...) par M. AUBERTOT.
- ✓ Souscription à un abonnement de 3 ans à l'offre « Beneylu School » (645 euros), nécessaire à la mise en place du projet global qui impose un ENT (espace numérique de travail) afin de favoriser le lien entre l'école et la famille.

Procédure :

1. Envoi de la demande de convention sur la plateforme « démarche simplifiée », suite à une **délibération du comité : date limite de dépôt du dossier de conventionnement au 15 novembre 2021.**
2. Déblocage d'un acompte de 30% du montant total de la subvention à réception de la convention soit **3 771.60 euros.**
3. **Investissement de 18 144 euros (dont de 12 571.70 euros subventionnés et reste à charge au SIEPVV de 5 572.30 euros) avant le 10 décembre 2021, clôture de l'exercice 2021**
4. Demande d'acompte, qui ne pourra excéder 50% du montant total de la subvention. Celle-ci n'est versée que sur la production d'un état des dépenses réalisées, certifiées par le comptable public soit **6 286 € maximum.**
5. Enfin, demande de solde total au bilan budgétaire 2021 pour obtenir les dernières subventions de **2 514.10 €.**

M. AUBERTOT présente un état du matériel :

| PC Portables | | |
|--------------|-------------------|--|
| Qté | Localisation | Informations |
| 8 | Particuliers | Suite à location avec option d'achat |
| 4 | RASED | En prêt |
| 25 | Atelier | Mise à jour Windows 10 et configuration pour école |
| 5 | Atelier | Hors Services |
| 16 | Ecole de Maillé | Mis à jour et configurés – Besoin de 3 en plus |
| 26 | Ecole de Marcilly | A mettre à jour |
| 5 | Ecole de Nouâtre | A mettre à jour – Besoin de 2 en plus |
| 2 | Cantines | Mis à jour et configurés |
| 4 | Accueil et Loisir | Mis à jour et configurés |

L'ensemble des contrats leasing des PC sont terminés La plupart des PC deviennent obsolètes, dont une vingtaine avec une batterie hors service. Un avis sera demandé au conseil en temps voulu sur l'utilisation que nous ferons de ces PC.

Les PC sont toujours en cours d'utilisation par les enseignantes dans le cadre d'un enseignement pédagogique.

| Tableau Numériques Interactifs : | | |
|----------------------------------|---|---|
| | Problèmes | Solutions |
| MS | Vidéoprojecteur fonctionnel mais ancienne génération. Les lampes sont onéreuses et le matériel vieillissant. | Sera remplacé par le vidéoprojecteur du TBI de la classe de CE2 |
| GS | Vidéoprojecteur montre des signes de faiblesse (couleurs bleutées). Devis de remplacement 1500€. | Sera remplacé par le vidéoprojecteur du TBI de la classe de CM1 |
| CP | TBI Hors service. La maitresse utilise un vidéoprojecteur à côté. | Echange par un écran numérique |
| CE1 | Vidéoprojecteur montre des signes de faiblesse (couleurs bleutées). Devis de remplacement 1500€ | Echange par un écran numérique |
| CE2 | Tableau d'ancienne génération. | Echange par un écran numérique |
| CM1 | Certaines zones du tableau ne sont plus tactiles. | Echange par un écran numérique |
| CM2 | Vidéoprojecteur hors service. A été remplacé temporairement par un vidéoprojecteur n'appartenant pas au SIEPVV. | Echange par un écran numérique |

Concernant l'articulation avec la CCTVV : A l'identique du transfert de la compétence des transports scolaires, La CCTVV aurait dû reprendre la compétence numérique. La CCTVV a été questionnée en date du 19 Mars 2021 : « *Je vous confirme qu'à ce jour la compétence facultative « informatisation des écoles maternelles et primaires du territoire de la communauté de communes (acquisition de matériel informatique et mise en réseau numérique des écoles) est inscrite dans les statuts de la CCTVV. Néanmoins, nous ne l'avons exercée que sur le territoire de l'ex CC du Richelais, car l'ancienne CC avait déjà cette compétence et avait déjà déposé un dossier de subvention auprès de l'Education Nationale. Donc nous avons réalisé ce programme d'équipement au titre de la PPI (programmation Pluriannuelle d'investissement) en 2020. Mais il n'y a pas eu de transferts de charges et la CCTVV n'assume pas les dépenses de fonctionnement liées à cette compétence. Nous débiterons bientôt la phase 3 de la mission avec ECOTERRITORIAL qui travaillera avec les élus sur « l'alignement » des compétences dont, entre autres, la compétence « numérique à l'école ». Je vous invite donc à déposer votre dossier de subvention au nom de la commune dans un premier temps et nous informerons Madame la Préfète de l'avancée de nos réflexions animées par ECOTERRITORIAL sur ce sujet.* »

Le risque de ce transfert de compétence est de ne plus maîtriser nos installations et avoir peu de marge de manœuvre (délai de maintenance rallongé, investissement dépendant du territoire...), d'autant plus que nous disposons des compétences de M. AUBERTOT Cédric qui prend sur son temps pour ce qui est de la maintenance et de l'installation, limitant ainsi les frais supplémentaires pour le SIEPVV. En parallèle, un plan d'acquisition numérique a été proposé en partenariat avec la poste avec un coût beaucoup plus élevé en termes d'investissement et d'installation qui ne pouvait être conduit par M. AUBERTOT

Concernant le lien pédagogique : L'équipement en tablette est une demande des enseignantes de primaire afin d'apporter aux élèves une approche nouvelle en intégrant la fonction tactile et des applications plus accessibles et ludiques fournies par l'éducation nationale. Par ailleurs, l'équipement en écran numérique est une nécessité. Il est rappelé l'obligation du programme de l'EN, de permettre aux élèves de maîtriser ces outils numériques et de les sensibiliser aux risques numériques. Les outils numériques et pédagogiques, ouvre des possibilités d'apprentissage aux enfants du RPI, et il n'est pas inenvisageable de retourner en arrière avec un tableau blanc manuscrit.

A ce jour, aucun ENT n'a été mis en place et ne peut donc pas être évalué. L'Environnement Numérique de Travail est un environnement imposé pour obtenir le socle numérique de base. En concertation avec les enseignantes, nous avons opté pour un ENT offrant des services de base (cahier de texte, messagerie, blog, etc...) et une grande base d'information pour la formation des enseignantes. Concernant la participation des conseils d'école, il est rappelé que l'ensemble des communes composant le RPI est invité à y participer.

Concernant L'inquiétude liée au sentiment de précipitation et l'augmentation des participations : Nous avons pris le temps de questionner les instances compétentes et d'évaluer la situation financière pour justement ne pas précipiter cet investissement au regard des risques financiers. L'effort financier de la participation de la commune de Ports sur Vienne, que nous pouvons saluer, faisait aussi partie des conditions de financement. M. le Président rappelle que nous œuvrons tous dans l'intérêt des enfants et des écoles. L'exécutif recherche à stabiliser, voir réduire autant que se peut, les participations communales. Le problème est que nous faisons face à du retard et des oublis pour des raisons multiples et sans juger les gouvernances précédentes qui ont fait de bonnes choses. Mais la réalité budgétaire nous rattrape et nous devons la régulariser. Néanmoins, Il ne sera pas demandé aux communes de compenser cette dépense puisque le « Compte 6135 - Locations Mobilières » : a été crédité, en attente de 15 000 euros afin de répondre à cet investissement par DM.

Après avoir eu connaissance de l'ensemble des éléments budgétaires, de l'état du matériel et des acquisitions liées au socle numérique, le comité est invité à délibérer sur le lancement de la convention et de l'investissement.

| | | | |
|--------------|----|------------|----|
| En exercice | 15 | Contre | 0 |
| Présents | 8 | Abstention | 0 |
| Procurations | 2 | Pour | 10 |

Le Conseil Syndical, **statue à l'unanimité** en autorisant le Président à signer la convention via plateforme simplifiées et à charger par délégation M. AUBERTOT Cédric, vice-président à procéder à l'installation du matériel.

4. Décision modificative : Investissement du socle numérique

Le comité est invité à délibérer pour procéder à une décision modification concernant les dépenses d'investissement du socle numérique en intégrant la subvention comme présenté ci-dessous :

| SECTIONS DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT | | |
|--|-------------------|-----------------|
| Dépenses d'Investissement | BP 2021 | DM |
| Immobilisations Corporelles 21 | | |
| 21758 - Autres installations | | |
| 2181 - installation générales | | |
| 2183 - Matériel de bureau et | | 18 144 € |
| 2184 - Mobilier | 2 000,00 € | |
| S/total 21 | 2 000,00 € | 18 144 € |
| Total dépenses d'investissement | 2 000,00 € | 18 144 € |

| Dépenses de fonctionnement | BP 2021 | DM |
|---|---------------------|---------------------|
| Charges à caractère Générales 011 | | |
| 6135 - Locations mobilières | 15 000,00 € | 11 427,70 € |
| S/total 011 | 140 450,00 € | 129 022,30 € |
| Virement à la section d'investissement 023 | | |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 2 000,00 € | 5 572,30 € |
| S/total 023 | 2 000,00 € | 5 572,30 € |
| Total dépenses de fonctionnement | 449 544,39 € | 449 544,39 € |

| SECTIONS RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
|---|-------------------|--------------------|
| Recettes d'Investissement | BP 2021 | DM |
| Virement à la section de fonctionnement d'investissement 021 | | |
| 021 - Virement à la section de fonctionnement d'investissement | 2 000,00 € | 5 572,30 € |
| S/total 001 | 2 000,00 € | 5 572,30 € |
| Subvention d'investissement - 13 | | |
| 1311 - Subvention d'Etat | | 12 571,70 € |
| S/total 20 | 0,00 € | 12 571,70 € |
| Total recettes d'investissement | 2 000,00 € | 18 144 € |

Compte 2183 – Matériel de bureau et Informatique
Intégration des **3 572.30 euros** et déplacement des 2 000 euros existants du compte 2184 vers le compte 2183 soit **5 572.30 euros** d'investissement à charge du SIEPVV
+ 12 571.70 euros subventionnés pour un total de 18 144 euros destinés au plan « *socle numérique des écoles primaires* »

Compte 6135 - Locations Mobilières
Transfert de fonds de - **3 572.30 euros** vers le compte 023 – Virement à la section d'investissement

Compte 023 – Virement à la section d'investissement
Transfert de **3 572.30 euros** du compte 6135 – Location mobilière, sur les 2 000 euros existants du Soit **5 572.30 euros** vers les dépenses d'investissement 021

021 - Virement à la section de fonctionnement d'investissement
Ajout de **3 572.30 euros** sur les 2 000 euros existants Soit **5 572.30 euros** reportés aux dépenses d'investissement

Chapitre 13
Intégration du compte 1311 : Subvention de l'Etat « *Socle Numérique* »
Recette de **12 571.70 euros**

| | | | |
|--------------|----|------------|---|
| En exercice | 15 | Contre | 0 |
| Présents | 8 | Abstention | 2 |
| Procurations | 2 | Pour | 8 |

Après en avoir délibéré, **le comité est favorable avec 8 POUR (Huit)**, accepte cette décision modificative sur l'exercice 2021 relative à l'investissement du socle numérique des écoles primaires. Les représentants de la commune de Ports sur Vienne souhaitent s'abstenir

5. Questions diverses

Fin à 20h44